**No 6415**

**Projet de loi**

**portant modification de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie**

Le projet de loi vise à modifier certains articles de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie afin de les mettre en conformité avec la réalité et les nécessités du terrain“.

Il est notamment envisagé de doter certains agents des douanes et accises des compétences réservées à l’heure actuelle aux officiers de police judiciaire en matière de lutte contre la toxicomanie et de renforcer la coopération entre la Police grand-ducale et l’Administration des douanes et accises.

A cette fin, le juge d’instruction et le procureur d’Etat pourront désormais charger des équipes communes composées de membres des deux corps d’une instruction ou d’une enquête.